

SYNDICAT MIXTE DES MONTS D'OR
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le 8 juillet 2014 à 19h00, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Monts d'Or se sont réunis, régulièrement convoqués par lettre du 1^{er} juillet 2014, dans la salle du conseil municipal de Limonest, sous la présidence de Monsieur Max VINCENT, Président.

Nbre de membres en exercice : 32

Nbre de membres présents : 24

Nbre de voix délibératives : 33

Etaient présents :

COM. URBAINE DE LYON : Pierre GOUVERNEYRE, Max VINCENT

ALBIGNY : Michel BALAIS, Claire BELLE

COLLONGES : Françoise MAUPAS, François FOULON

CURIS : Jean-Luc POIRIER, Stéphane FERRARELLI

LISSIEU : Jean Claude GRANGE

SAINT-CYR : Bernard BOURBONNAIS, Charles MONNERET, Sylvie MAURICE

SAINT-GERMAIN : Jean-Michel CARON

CONSEIL GENERAL DU RHONE :

CHASSELAY : Jean-Marc NOTTIN, Bénédicte KUNTZIGER

COUZON : Gérard DARDET, Christian COLOMBO

LIMONEST : Denis VERKIN, Eric MAZOYER

POLEYMIEUX : Anne-Laure MATHIAS, Vincent PEYTEL

SAINT-DIDIER : Bernard COQUET, Gérard KECK

SAINT-ROMAIN : Romuald DELABIE, Florence VIGIER

Ont donné pouvoir : Charles BRECHARD à Eric MAZOYER, Paul LAFFLY à Max VINCENT, Marc GRIVEL à Bernard BOURBONNAIS, Isabelle CELEYRON à Jean-Claude GRANGE

Les autres membres étant absents ou excusés.

Secrétaire de séance désignée : Eric MAZOYER

Autorisation de signer la promesse d'achat des parcelles AB 418 à St Romain au Mont d'Or

Dans le cadre de l'opération pilote de réintroduction d'activités économiques agricoles sur le territoire de Saint Romain au Mont d'Or, la commune et la SAFER avait permis à une rosériste d'acheter une parcelle de terrain agricole de 1562 m2.

Cette transaction s'était réalisée avant que le SMMO décide de mettre en œuvre une politique de constitution d'un portefeuille foncier et de révision systématique des prix de vente des terrains naturels ou agricoles qui dépassent les valeurs normales des terrains.

Par contre le SMMO est resté vigilant sur la mise en valeur agricole de cette parcelle foncière au regard des engagements de l'acquéreur pris sur 15 ans.

Le SMMO a eu connaissance d'une DIA sur cette parcelle, a constaté que cette parcelle n'avait pas fait l'objet d'une mise en valeur agricole et a donc demandé à la SAFER d'intervenir en préemption.

A l'époque et dans le contexte décrit en préambule, la SAFER avait vendu le terrain 1 € du m2.

La décomposition du prix d'achat fournie par la SAFER est la suivante :

+ prix d'achat : 2000 euros

+ frais SAFER : 650 euros

+ TVA : 130 euros

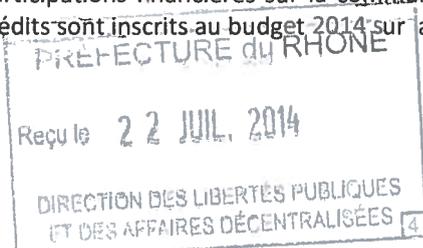
Soit un total prévisionnel de 2 780 €

Un acte d'engagement SAFER de 50 ans sera intégré aux actes notariés et un dossier de demande de participation au titre de la politique PSADER PENAP a été déposé.

Le conseil syndical décide à l'unanimité d'autoriser le président :

+ à signer cette promesse de vente

+ à signer les actes et tous documents nécessaires à l'acquisition de la parcelle AB 418 et à l'octroi de participations financières sur la commune de Saint Romain pour un montant prévisionnel de 2 780 €. Les crédits sont inscrits au budget 2014 sur la ligne acquisitions foncières par le SMMO



Le conseil syndical élit à l'unanimité la commission
 Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme

Le Président
 Max VINCENT

Certifié exécutoire après transmission en Préfecture le

21 JUL. 2014 et affichage le

